

BTSA Aménagements Paysagers

“Nous formons des apprentis au BTSA depuis 20 ans !”



En formation par apprentissage



METIERS VISES

- Chef d'équipe en travaux d'aménagements paysagers
- Conducteurs de travaux de chantier d'aménagements paysagers
- Métiers en lien avec l'environnement et la gestion des espaces
- Agent de maîtrise du service espace vert d'une collectivité territoriale
- Collaborateur de concepteur du paysage
- Chef d'entreprise en aménagements paysagers
- Technico-commercial en fournitures pour espaces verts
- Métiers en lien avec les jardinerie et les pépinières

PUBLIC

- Jeunes de 16 à 29 ans
- Possédant un Bac général, technologique ou professionnel
- Salarié en contrat d'apprentissage

OBJECTIFS

- **Acquérir** une formation générale solide (Bac + 2)
- **Développer** un savoir-faire dans les techniques paysagères

Parcours de 24 mois réparti sur 2 ans

OU

sur 3 ans pour les pluriactifs de montagne

NOS SPECIFICITES

- **Des travaux de groupes** consacrés à des réalisations de terrain, des études de cas, visites, ...
- **Enseignement d'Initiative Locale (EIL) :** Modules abordant les problématiques de gestion durable de l'eau et du réchauffement climatique dans les aménagements extérieurs.
- **Un important réseau de maîtres d'apprentissage**
- **Interventions de professionnels :** chefs d'entreprise, techniciens spécialisés, commerciaux, ...
- **Un domaine paysager de 42ha** abritant un arboretum et de nombreuses essences remarquables
- **Possibilité de poursuivre un parcours sportif déjà engagé dans une section sports études ou biquilifiante :** monitorat de ski de fond, ski alpin, pisteur, ...
- **Formations CACES** (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) et **AIPR** (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
- **Un accompagnement personnalisé des apprentis**



BTSA - Aménagements Paysagers



CONDITIONS D'ADMISSION

INSCRIPTION

www.parcoursup.fr

Inscription sur Parcoursup puis étude du dossier. Pour être admis, le jeune doit avoir un contrat d'apprentissage dans une collectivité ou une entreprise

RECRUTEMENT DES PLURIACTIFS DE MONTAGNE :

Le candidat doit pouvoir justifier d'une activité saisonnière en station de sports d'hiver (brevet d'état de moniteur de ski, pisteur-secouriste, dameur, conducteur de remontées mécaniques,...)

INSCRIPTIONS

RÉMUNÉRATION :

Contrat d'apprentissage : de 27% à 100% SMIC en fonction de l'âge et de l'année de formation
 Tarif : les niveaux de prise en charge des frais de formation vont de 5 000 € à 14 300 € selon l'organisme financeur (OPCO) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.

CONTACTS

CFPPA SAVOIE-BUGEY

Informations pédagogiques

Karine GARCIN

karine.garcin@educagri.fr

Gaëlle LIRAUD

gaelle.liraud@educagri.fr

Informations adminis. et financières

Salima GONZALEZ (Tel : 04 79 75 99 54)

salima.gonzalez@educagri.fr

DOMAINE REINACH

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tel : 04.79.25.42.02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr
www.reinach.fr

Le CFPPA est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap.

Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.

FORMATION

RENTREE : Septembre.

Période de recrutement: de mars à septembre. Pour cas particulier: possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

DURÉE

Contrat d'apprentissage de 24 mois : 1 350 heures en centre de formation et 2 380 heures en entreprise.

Pour les pluriactifs de montagne, les 24 mois sont étalés sur 3 ans avec une interruption de 4 mois pendant hiver : 2 semaines par mois en entreprise et 2 semaines au Centre .

CONTRAT

Le jeune doit rechercher une entreprise ou une collectivité qui puisse l'engager en contrat d'apprentissage.

PROGRAMME

SPECIFICITES du BTSA Aménagements paysagers : 5 blocs de compétences

• Enseignement scientifique et technique

- > Le végétal dans son environnement
- > Techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement
- > Le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace
- > Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- > Planification, gestion et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers

> Techniques de dessin de conception sur calques et de croquis paysagers, CAO DAO et communication appliquées à un projet d'aménagement paysager

• Environnement économique et acteurs de la filière paysage

- > Acteurs politiques et modes de gestion de l'aménagement paysager
- > Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager

BASES COMMUNES à tous les BTSa : 3 blocs de compétences

- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Accompagnement au projet personnel et professionnel

- Sciences économiques, sociales et juridiques
- Langue vivante : anglais
- Education physique et sportive

POURSUITE D'ETUDES

- Écoles d'ingénieur du paysage
- Licences professionnelles (infographie paysagère, gestion et management de chantier, ...)
- Certificats de spécialisation (arrosage intégré, terrains de sports, ...)

75% de réussite sur les 3 dernières années
90% d'insertion professionnelle
10% poursuivent leurs études
2% d'abandon

Note de satisfaction: 7.5/10

chiffres 2024

RÉUSSITE EXAMEN

Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 3



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par l'Union européenne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

